



Travaux effectués chez moi ont endommagés l'étage d'en dessous

Par **SLOPO10**, le **15/07/2010** à **23:07**

Bonjour,

Une entreprise, parfaitement en règle, a réalisé des travaux chez moi, mais ces travaux ont endommagé (sectionné) un câble d'électricité qui passait dans mon sol donc dans le plafond de mon voisin d'en dessous. Ce dernier m'a envoyé une lettre recommandée avec AR en me signalant que les travaux de réparation sont à ma charge ! Que dois-je lui répondre ?
Merci d'avance.

Par **chaber**, le **16/07/2010** à **06:11**

Bonjour,

Il est normal de mettre en cause le donneur d'ordre à l'entreprise, c'est à dire vous même. Le voisin ne connaît que vous.

Vous faites d'urgence une déclaration auprès de votre assureur au titre de la responsabilité civile, relatant les faits, joignant la LR que vous avez reçue et donnant les coordonnées de l'entreprise avec copie facture ou devis.

Votre assureur se chargera de mettre en cause le fautif et le reste sera une affaire d'assurances entre elles.